



REGLEMENT DU CONCOURS INTERNATIONAL

Recherches interculturelles dans l'art

« MON AUTRE »

[Ryszard Kapuściński]

I. Organismes :

Les Ecoles des Arts Plastiques Tadeusz Makowski a Łódź

II. Concours :

« Voici mon « Autre ». Si le destin le contacte avec un autre « Autre »- Autre pour lui - trois traits caractéristiques seront pour lui très importants : race, nationalité et religion. Je cherche ce qu'il y a de commun en ces traits , ce qui les unit .Selon moi ,ce sont les émotions qui restent si grandes que , de temps en temps , mon Autre n'est pas capable de les dominer, apprivoiser. »

[Ryszard Kapuściński]

Nous voulons que les participants de notre concours appartiennent à la société « ouverte » dans laquelle la coexistence pacifique des plusieurs communautés culturelles , ethniques et religieuses soit possible.

III. But du concours :

La promotion de l'idée du combat contre les préjugés, la xenophobie et le manque des connaissances. L'ignorance des phénomènes liés à la culture, à la tradition, aux moeurs ou à la langue d' autres nations, aux sociétés ou bien aux groupes, renforce les stéréotypes et influence les comportements xénophobes.

IV. Principes de la participation :

Le concours est destiné à des élèves de tous les types d'écoles des arts plastiques au niveau du lycée

V. Conditions du concours :

a) Les travaux du concours seront jugés dans les catégories suivantes :

- Dessin
- Peinture
- Graphique dite d'atelier
- Photographie
- Affiche
- Sculpture

b) Les dimensions des travaux :

- Dessin et peinture : le format minimum A3
- Graphique d'atelier , photographie : le format minimum A3
- Affiche:le format minimum A3

- Sculpture : le format minimum 20 cm x 20 cm x 15 cm
- c) Les frais de la préparation et de l'envoi du travail sont à la charge du participant
- d) Chaque participant peut envoyer 3 travaux maximum
- e) Les travaux ne seront pas rendus au participant et deviendront la propriété de l'organisateur du concours
- f) Chaque travail doit contenir les informations suivantes :
 - prénom et nom de l'auteur
 - âge
 - classe
 - coordonnées de l'école
 - données concernant le travail (titre et technique) ainsi que le prénom et nom de l'enseignant surveillant le travail

VI.Les travaux doivent être envoyés à l'adresse suivante :

**Zespół Państwowych Szkół Plastycznych im.Tadeusza Makowskiego, ul.Gandhiego 14,
91 – 112 ŁÓDŹ**

VII.La date d'admission des travaux: **14.II.2014**

VIII.La date de la décision du jury : **14.III.2014**

IX.La commission du concours nommée par le directeur du Centre de l'Education Artistique s'occupera de l'évaluation des travaux et de l'attribution des prix

X.La décision du jury est définitive

XI.Les résultats du travail du jury seront publiés sur le site internet de l'école : www.plastyklodz.pl

XII.Les travaux admis par le jury seront présentés dans le cadre de l'exposition après le concours

XIII.Le commissaire responsable du concours Monsieur Piotr Izydorzyczek répondra à toutes les questions à l'adresse e- mail : piotr_izydorzyczek@wp.pl

